



Rue St Martin 71
6567 MERBES-LE-CHATEAU

Service public

**Prime communale pour l'isolation de toitures ou
de combles**

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone/Gsm :

Adresse e-mail :

Adresse des travaux (si différente ci-dessus) :

Numéro de compte bancaire :

Libellé exact :

IBAN :

BIC :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture des travaux a été adressée.

Le montant de la prime étant fixé à 40% du montant de la prime régionale, le calcul est le suivant :

Montant de la prime communale = 40% de€ =€

Ce montant calculé est plafonné à 200€ par an et par logement.

Si un bâtiment comprend plusieurs logements, une seule prime communale pourra être accordée.

Pièces à joindre à la présente demande :

- Une copie du devis
- Une copie de la facture acquittée
- Une copie de l'acceptation définitive d'octroi de la prime émanant du Service Public de Wallonie

Le soussigné sollicite une prime communale pour l'isolation de toitures ou de combles et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime.

Fait à, le.....

Signature du demandeur

Le dossier constitué du formulaire de demande complété et signé et des documents réclamés doit parvenir endéans un délai de 3 mois maximum à dater de l'acceptation définitive d'octroi de la prime de la Région Wallonne, à l'adresse suivante : Commune de Merbes-le-Château, service énergie, rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château.

Comme le veut la Loi, nous vous signalons que les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein de notre Administration Communale. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ; vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire. Le responsable du traitement ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales et réglementaires.